



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh au Pavillon des arts et par vidéoconférence, le mardi 8 septembre 2020 de 10 h 45 à 10 h 50.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef  
M. Jonathan Germain, vice-chef  
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Stéphane Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère  
M<sup>me</sup> Christine Tremblay, directrice générale  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau de soutien politique
  - 3.1 Intervention juridique | Cause Southwind - Participation financière
4. Éducation et main-d'œuvre
  - 4.1 Programme Jeunes en mouvement
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Clifford Moar assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DE SOUTIEN POLITIQUE

### 3.1 INTERVENTION JURIDIQUE | CAUSE SOUTHWIND – PARTICIPATION FINANCIÈRE

#### RÉSOLUTION N° 7768

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est donné pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, à comme axes prioritaires d'assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que l'affaire Southwind, qui concerne une Première Nation de la Colombie-Britannique, sera entendue à la Cour suprême en décembre prochain et que celle-ci pourrait porter atteinte aux dossiers de revendications particulières et faire jurisprudence dans les cas d'indemnisations des terres de réserves indiennes ainsi que ceux touchant les droits ancestraux (sur Nitassinan);

CONSIDÉRANT que l'Assemblée des Premières Nations du Québec et Labrador (APNQL) a sollicité les Premières Nations et celles-ci ont adopté une résolution le 27 août 2020 afin que l'APNQL puisse intervenir comme intervenante dans la cause Southwind au nom des Premières Nations qui ont accepté d'intervenir et de supporter financièrement selon la formule de partage convenue lors de la rencontre des chefs de l'APNQL du 27 août 2020 et de la résolution adoptée à cet effet lors de cette rencontre.

IL EST RÉSOLU que Katakuhimatsheta appuie la participation de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et Labrador à titre d'intervenante pour notre Première Nation ainsi que les frais afférents à celle-ci selon la formule de partage qui a été convenue;

IL EST AUSSI RÉSOLU d'attribuer un budget maximal de 10 000 \$ pour notre participation à cette cause judiciaire dont le montant sera pris à même le Fonds de la défense des droits (fonds autonomes) déjà prévu à l'allocation budgétaire 2020-2021;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'Assemblée des Premières Nations du Québec et Labrador doit nous consulter préalablement dans le cadre des sujets devant être abordés dans l'intervention à la Cour Suprême du Canada.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 4. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

### 4.1 PROGRAMME JEUNES EN MOUVEMENT

#### RÉSOLUTION N° 7769

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de développer et mettre en œuvre des encadrements fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et services de qualité pour le développement de l'emploi et de la formation;

CONSIDÉRANT que la mission d'Éducation et main-d'œuvre est d'offrir des services visant la diplomation, l'insertion sociale et l'accès au marché du travail;

CONSIDÉRANT que la mission d'Éducation et main-d'œuvre est de développer des programmes de formation permettant l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles propres aux Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire poser un geste concret et prendre part au mouvement d'engagement envers les gens éloignés du marché du travail;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a obtenu un financement 224 875 \$ du programme Jeunes en mouvement vers l'emploi du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour une formation d'insertion socioprofessionnelle (ISP) pour une clientèle âgée de 15 à 30 ans et prestataire de l'aide au revenu.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction Éducation et main-d'œuvre à signer l'entente de subvention et tous les autres documents relatifs à cette entente;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender les revenus d'un montant de 224 875 \$ et les dépenses d'un montant de 196 261 \$ de l'allocation budgétaire approuvée 2020-2021 de la direction Développement de la main-d'œuvre, et ce, considérant les Fonds obtenus du programme Jeunes en mouvement vers l'emploi du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Proposée par M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Appuyée de M. Stacy Bossum  
Adoptée à l'unanimité

## 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 50, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Jonathan Germain.

La greffière,



Josée Buckell